Conditions générales de vente

Article 1 : Objet :

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de nuitées ou de séjours en chambre(s) d'hôte(s) et gîtes à Terramaïa. Les propriétaires s'engagent à s'occuper personnellement de leur(s) locataire(s), du début à la fin de leur séjour, au niveau de l'accueil, des repas éventuels, du confort et du conseil touristique pour la découverte de la région.

Article 2 : Durée du séjour, arrivée et départ :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Sauf entente préalable, le locataire doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit impérativement prévenir les propriétaires. Sans nouvelles du locataire avant 19h, le contrat serait nul et les propriétaires seraient en droit de relouer le logement.

En cas d'arrivée précoce, le client doit également prévenir les propriétaires pour s'assurer de leur présence et de leur disponibilité.

Le matin du départ, le locataire s'engage à libérer les lieux qui lui sont loués à l'heure précisée sur le présent contrat.

En cas d'utilisation prolongée des lieux dans la journée du départ et avec l'accord des propriétaires, un supplément départ tardif pourra être facturé au locataire.

Article 3 : Réservation et conclusion du contrat :

La réservation se fait par mail ou par téléphone directement auprès des propriétaires ou par l'intermédiaire d'un des sites de réservation suivants : Vaovert. La réservation est considérée ferme uniquement après réception d'arrhes encaissées dès réception et déductible de la facture à votre arrivée. Les arrhes devront être versés au plus tard sous 5 jours ouvrés à dater de la demande de réservation.

Le montant des arrhes s'élèvent :

*Dans le cas d'une réservation directe auprès des propriétaires :

-pour 1 nuitée : la totalité du séjour.

-pour les autres séjours : 50% du prix total du séjour.

*Dans le cas d'une réservation via un site de réservation : voir avec le site de réservation concerné.

Dès réception des arrhes, il vous sera envoyé un mail de bonne réception avec le détail de la prestation réservée, ayant valeur de contrat.

Article 4 : Annulation par le client :

Toute annulation doit être notifiée par lettre postale ou mail adressée aux propriétaires.

*Pour une annulation intervenant plus de 30 jours avant l'arrivée prévue, les arrhes versés à titre de garantie de réservation sont acquis à la maison d'hôtes à titre de dédit selon les dispositions de

l'article 1590 du Code Civil.

* Pour tout séjour annulé moins de 30 jours avant l'arrivée prévue, écourté, arrivée différée, diminution du nombre de chambres ou non-présentation, l'intégralité du séjour tel que prévu par la confirmation de réservation sera dûe (article 1590 du Code Civil).

* Si le client annule via un site de réservation, voir le site de réservation concerné et ses conditions.

Article 5 : Annulation par le propriétaire :

Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 : Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie équivalent à 30 % du montant global de la location sera demandé au locataire au moment du règlement de la facture globale de la location. Il sera restitué après vérification de l'état dans lequel sont rendus les locaux loués.

Article 7 : Heure d'arrivée :

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation et aux heures mentionnées ci-après. Les chambres sont disponibles à partir de 17 heures. Merci de prévenir en cas d'arrivée après 20 heures.

Article 8 : Heure de départ :

Les chambres doivent être libérées pour 10h00 au plus tard. Après 10h45, il vous sera facturé une nuitée supplémentaire.

Article 9 : Assurance annulation :

Les propriétaires attirent l'attention du client sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans ses tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 10 : Règlement du solde de l'hébergement :

Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée. Le paiement du solde peut s'effectuer :

* en espèces

* par carte de paiement

* par virement bancaire

* par chèque bancaire (uniquement sur une banque française)

* par chèques vacances

Les prestations supplémentaires non prévues seront payées en fin de séjour.

Article 11 : Taxe de séjour :

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès des propriétaires qui la reversent ensuite au Trésor Public. Elle contribue à l'aménagement touristique du territoire. Son

montant varie selon les classifications ou la labellisation de l'hébergement. Y sont assujetties les personnes de plus de 18 ans et par nuit. Pour notre établissement elle est fixée à 0,60 euro par personne majeure et par nuit.

Article 12 : Changement de chambres :

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, les propriétaires se réservent la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 13 : Capacité :

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 : Petit déjeuner :

Le petit déjeuner est servi au fur et à mesure des arrivées de 7h30 à 9h30.

Article 15. Les animaux de compagnie :

Le présent contrat précise que les animaux de compagnie ne sont pas autorisés. Si le client se présente malgré tout en compagnie d'un animal domestique, les propriétaires sont en droit de rompre le contrat et de réclamer le solde du séjour.

Article 16 : Art de vivre, utilisation des lieux :

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de ne pas fumer, de ne pas vapoter, à l'intérieur des chambres et des espaces communs, et dans la mesure du possible de s'éloigner des portes et fenêtres ouvertes afin de ne pas incommoder les occupants.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de Terramaïa sont sous l'unique responsabilité de leurs parents, en particulier dans la mesure où le site comporte un puits et un étang.

Article 17 : Informatique et libertés :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Terramaïa s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement des arrhes.